

Annexe au règlement BTT 2023/2024



Organisation sportive

1. Les poules « sport » commenceront après le week-end du 07/08 octobre 2023, soit **semaine 41**, par une première phase, dite de « brassage » avec deux poules (A et B) de 8 équipes qui se rencontrent en match aller simple. Les semaines des rencontres seront : 41, 42, 45, 46, 47, 49 et 50 (fin 1^{ère} phase semaine 50 (15 décembre 2023)).
2. A l'issue de cette 1^{ère} phase, les 4 premières équipes des poules A et B constitueront la poule Sport 1 et les 4 autres la poule Sport 2. Les semaines des rencontres seront en 2024: 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20, fin du championnat semaine 20 (vendredi 17 mai 2024). Puis les 1^{er}, les 2^{èmes}, les 3^{èmes}, les 4^{èmes}, les 5^{èmes}, les 6^{èmes}, les 7^{èmes} et les 8^{èmes} de chaque poule se rencontreront sur deux semaines en match aller/retour. La semaine 23 (du 03 au 07 juin 2024) et la semaine 25 (du 17 au 21 juin). Les équipes de la poule sport 1 recevront à l'aller, les équipes de la poule sport 2 recevront au retour. La semaine 24 sera prévue pour les éventuelles rencontres non jouées. Date butoir pour la fin du championnat « Sport » le vendredi 21 juin 2024.
3. Les poules « loisir » commenceront après le week-end du 14/15 octobre 2023, soit **semaine 42**, elles seront composées de trois poules, (Nord, Centre et Sud) de 8 équipes (dont la poule Nord avec 1 exempt) qui se rencontreront en matchs aller/retour, semaines 42, 45, 47, 49, 50 en 2023. Puis en 2024 semaines 2, 4, 6, 8, 11, 13, 15, 20, 21. Date butoir pour les rencontres « loisirs » le vendredi 24 mai 2024.
4. **FAIR-PLAY** : le fair-play sera établi sur toute la saison pour les poules de la catégorie loisir et sur la deuxième phase pour la catégorie sport. Les équipes n'ayant pas voté ne seront pas classées et le vote se fera en fin de saison (**date limite le 30 juin 2024**).
5. Le référent d'équipe des clubs concernés ainsi que leur secrétariat seront contactés par mail pour donner leur vote, un rappel éventuel sera effectué.
6. Le fait de participer implique l'acceptation de l'intégralité du présent règlement.

Le Président de la Commission Sportive Seniors

Yves MOREAU